

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DÉLIBÉRATION N° : **2024-064**

EN DATE DU : **18 DECEMBRE 2024**

EAU ET ASSAINISSEMENT : CREATION DES BUDGETS ANNEXES EAU ET ASSAINISSEMENT COLLECTIF

L'an deux mille vingt quatre, le dix-huit décembre à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire s'est réuni à la salle des fêtes de Lourdoueix Saint Pierre, selon convocation le 12/12/2024, sous la présidence de Guy MARSALEIX, Président.

Monsieur Roger LANGLOIS a été désigné Secrétaire de séance.

PRÉSENTS (23) : Mesdames et Messieurs

APPERE Roger, AUSSANAIRE Béatrice, AUSSOURD Jacques, BOUCHET Jean-François, BOURSAUD Armelle, CARCAT Camille, CHAVANT Philippe, DAUDON Moïse, DUQUEROIX Sylvain, GENEVOIS Jean-François, GUYOT Pierre, HUMBERT Isabelle, LABESSE Michel, LALANDE Martine, LAMONTAGNE Marc, LANGLOIS Roger, MARSALEIX Guy, MOREAU ADRIEN, MOULIN Éveline, POIRIER Michel, POLLI Martine, ROUSSILLAT Florence, THEVENET Didier.

ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR (3) : Mesdames et Monsieur

Céline DARVENNE donne pouvoir à Jean-François GENEVOIS, Philippe GUETAT DONNE POUVOIR à Florence ROUSSILLAT, Hélène PILAT donne pouvoir à Guy MARSALEIX

ECXUSÉS (1) : Monsieur

AUROUSSEAU Jean-Claude,

Membres	Présents	Votants	Exprimés	Pour	Contre
27	23	26	20	20	0

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L2224-1, L3241-4, L5211-1, L5211-10,

Vu la loi n°94-504 du 22 juin 1994 portant dispositions budgétaires et comptables relatives aux collectivités territoriales,

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,
Vu l'arrêté préfectoral n°23-2021-0610-00002 en date du 10 juin 2021 portant modification des statuts de la Communauté de Communes Portes de la Creuse en Marche,

Vu la prise de compétence de l'eau et de l'assainissement collectif au 1^{er} janvier 2025,

Considérant la nécessité de créer des budgets annexes « eau potable » et « assainissement collectif »,

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil communautaire :

- **DECIDE** de créer un budget annexe « eau potable » et un budget annexe « assainissement collectif » au 1^{er} janvier 2025.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
et ont signé les Membres présents
Pour Extrait Conforme
Le Président,

Guy MARSALEIX

Le secrétaire de séance
Roger LANGLOIS



AMPLIATION TRANSMISE au représentant de l'État le